

Date de la  
convocation :

13/09/2019

Date d'affichage :

15/10/2019

Nombre de  
conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

**Présents :** M. VALLEY – M. DUVERNOY – M. PERRIN - Mme GENTER –M. LEBOURG Roland – M. BONNET – Mme DEL TORCHIO – M. DEPOIRE – Mme HASENFRATZ Anne-Lise- M. HENRY – Mme NGUYEN VAN TUE - M. PRADA PRADA – M. THIEBAUD.

**Absents excusés :** Mr GASIOR Xavier, Mme ZISKA Francisca.

**Procurations :** Mr GASIOR Xavier a donné procuration à M. LEBOURG Roland

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

### **1- Travaux rue du Château d'eau**

Les travaux de finalisation du lotissement rue du Château d'eau sont prévus fin 2019, la réalisation de ceux-ci seront suivant le devis estimatif de l'entreprise Colas comportant la pose de 370 m de bordures P1, T2 et A2.

Mais comme le devis est supérieur à 25 000 € et qu'au delà de cette somme, il est obligatoire de faire un appel d'offres, les marchés doivent être dématérialisés et saisis sur la plate-forme SYNAPSE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la dématérialisation et l'inscription du marché sur la plate-forme SYNAPSE.

### **2 – Remplacement de la conduite d'eau sur une partie de la rue des Vieilles Vies**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Monnier TP d'Argièsans pour le remplacement d'une partie de la conduite d'eau en amiante ciment dans la rue des Vieilles Vies. Cette conduite datant de la création du réseau d'eau est à l'origine de plusieurs fuites à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'entreprise Monnier d'un montant de 21 850 € HT, sollicite pour ces travaux l'aide du Conseil Départemental, de l'État et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

### **3 - Tarifs de l'eau pour l'année 2020**

Pour solliciter et obtenir des subventions pour la réalisation des travaux sur la conduite d'eau rue des Vieilles Vies, il est nécessaire de réviser le tarif de l'eau de la commune de Champey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les tarifs suivants :

<b><u>Eau HT</u></b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
- taxe fixe :	40,00 €	45,00 €
- consommation de 0 à 60 m <sup>3</sup> :	0,80 €	0,88 €
- consommation de 61 à 120 m <sup>3</sup> :	0,74 €	0,77 €
- consommation de 121 m <sup>3</sup> :	0,55 €	0,57 €

#### 4 – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2020

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour l'année 2020 ;  
Considérant l'avis de la commission forêt de Champey formulé lors de sa réunion le 24/09/2019 ;  
Après délibération, le conseil municipal :

- **Approuve** l'assiette des coupes de l'exercice 2020 dans les parcelles de la forêt communale 13R –23 – 24 – 37 – 31 – 32 – 35R – 46 - 52 .
- **Décide de vendre** les coupes et produits de coupes des parcelles :  
**Feuillus, en bloc et sur pied** dans les parcelles 13R –23 – 24 – 37 – 31 – 32 – 35R  
**Feuillus, en bloc façonné** : hêtres avec signes de dépérissement, parcelles diverses.  
**Résineux, en bloc et sur pied** : 46 et 52 (sanitaires)
- **Décide de vendre de gré à gré les chablis en bloc et façonnés** (grumes, chênes et hêtres en adjudication), en bloc et sur pied (résineux ou cession d'adjudication) et les **produits de faible valeur des parcelles suivantes** : parcelles diverses dont les hêtres désignés et abattus seront obligatoirement exploités par des professionnels – pour les sapins et épicéas des parcelles 46 et 52 cessions amiables (ou sur catalogues ou consultation suivant accord FNB – ONF-C.ne).
- **Destine le produit des coupes des parcelles** diverses (cimes hêtres chablis + sécurisations voies d'accès) et jeunes éclaircies, à l'affouage.  
**Mode de mise à disposition** : Tiges au SOL + Houppiers et jeunes éclaircies en bord de route  
**Parcelles diverses** : cimes chablis\* – Bord R.F. à sécuriser qui auront été abattus par un professionnel (contrat C.ne – E.T.F.). Tiges de 1ère éclaircies saines et faible diamètre.

Nota : \*Chablis dispersés ayant des caractéristiques commerciales intéressantes et bois secs aux bords des voies d'accès dont les R.F., sentiers balisés : marquage systématique de toutes tiges présumées dangereuses et toutes classes diamètres.

- **Autorise le maire** à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

#### 5 – Remplacement Chaudière Maison forestière ONF

La chaudière de la maison forestière est hors service et nécessite son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le remplacement et l'acquisition de la chaudière à l'entreprise VF Confort pour un montant de 2 751,55 € HT plus fournitures complémentaires et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

#### 6 – Vente de matériel ancienne salle et tables d'école

Suite à la demande d'acquisition par des particuliers de tables et chaises de l'ancienne salle des fêtes, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la vente des mobiliers stockés et non utilisés et fixe les prix comme suit :

- Chaises salle : 5 euros
- Tables salle : 20 euros
- Tables d'école: 10 euros

## CÉRÉMONIE DU LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

Rassemblement devant la salle "La Grande Fontaine" à **9h30**.  
Départ du cortège à **9h45** .

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert  
à la salle des fêtes.